OBJECTIFS 1970

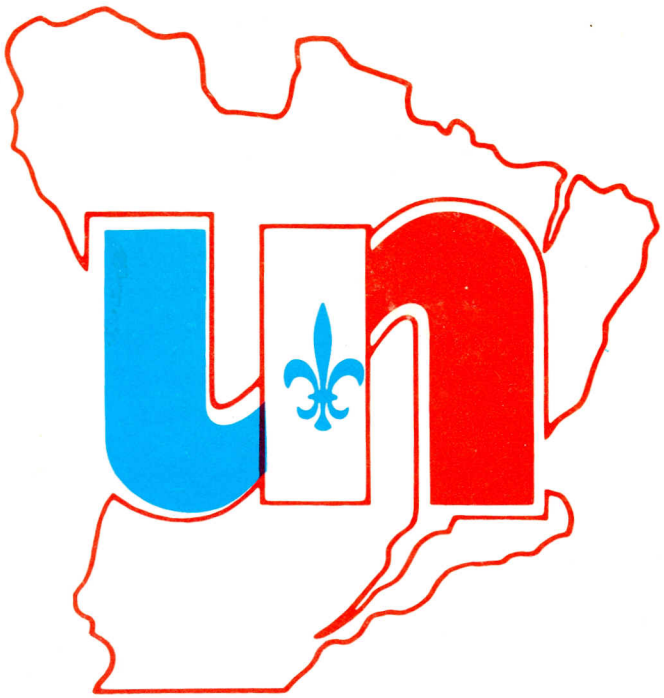

PROGRAMME
DE L'UNION NATIONALE

JL 259
A58A4x
1970 898003
McLennan.

LE PROGRAMME DE L'UNION NATIONALE

ÉLECTIONS DU 29 AVRIL 1970

"QUEBEC PLUS QUE JAMAIS"

4 avril 1970

- l'établissement des Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP),
- la création d'un complexe sidérurgique intégré (SIDBEC),
- l'abolition de l'impôt sur le revenu pour les gens mariés gagnant moins de $4,000. et des célibataires gagnant moins de $2,000,
- l'instauration des allocations familiales du Québec,
- la création de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ),
- la création du Ministère de la Fonction publique,
- la création du Ministère de l'Immigration,
- la création du Ministère des Communications,
- la création du Ministère des Institutions financières,
- la création du Ministère des Affaires intergouvernementales,
- la création de Radio-Québec,
- l'instauration du régime d'assurance-récolte,
- la création de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP) et de la SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION ET D'EXPLOITATION forestière (REXFOR),
- la création de l'Institut de police,
- la création de l'Office de crédit industriel,
- la loi de l'aide sociale,

- la mise sur pied de la Régie des eaux du Québec,
- les communautés urbaines de Montréal, Québec et Hull,
- l'Institut de la recherche scientifique,
- l'Université du Québec,
- l'instauration de la Régie de l'assurance-maladie,
- le protecteur du citoyen (OMBUDSMAN).

Toutes ces mesures, conjuguées à l'évolution normale de notre société, ont fait que le Québec des années '70 n'est plus celui de 1966.

Au cours des dernières années le Québec s'est profondément transformé.

Les Québécois plus que jamais se rendent compte de la nécessité de répondre aux impératifs de la société industrielle en investissant davantage de leurs énergies dans le commerce, l'industrie et le développement économique.

Pour eux, l'État du Québec est un instrument privilégié pour contrôler et orienter leur devenir collectif. L'État devient un outil essentiel du progrès économique et social de la nation. Dans la mesure même où l'État est perçu comme utile et nécessaire, le Québec lui-même, comme entité nationale, se trouve rehaussé dans le sentiment de ses citoyens.

Face à la situation présente et pour accélérer l'évolution normale d'une société comme la nôtre, l'Union nationale propose un programme dynamique, progressif et marqué au coin d'un sain réalisme.

Dans cette optique nous proposons :

- le RÉGIME PRÉSIDENTIEL,
- le SERVICE D'ASSISTANCE JUDICIAIRE,
- un PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC,
- la MISE EN VALEUR DU NOUVEAU-QUÉBEC,
- la LUTTE À LA POLLUTION,
- l'ASSURANCE-AUTOMOBILE OBLIGATOIRE,
- la création d'une SOCIÉTÉ NATIONALE DES TRANSPORTS,
- la création d'un OFFICE POUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR,
- d'admettre pour fins d'impôt sur le revenu les déductions des montants payés en taxe foncière,
- le RÉAMÉNAGEMENT DES TAXES SCOLAIRES, par un abattement d'impôt sur les revenus investis au profit de la collectivité québécoise,
- l'ASSURANCE-MALADIE,
- la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PÊCHERIES DU QUÉBEC,

- la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU QUÉBEC,
- la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

Pour réaliser ces objectifs, il est primordial que l'Union nationale forme le prochain gouvernement. Ainsi la marche d'un QUÉBEC MAÎTRE DE SON DESTIN s'accélère.

SECTEUR ÉCONOMIQUE

RESSOURCES NATURELLES

agriculture

terres et forêts

richesses naturelles

eaux

pêcheries

tourisme, chasse et pêche

SERVICES

industrie et commerce

institutions financières

voirie et travaux publics

transport et communication

RESSOURCES HUMAINES

relations de travail

main-d'oeuvre et emploi

immigration

SECTEUR ÉCONOMIQUE

RESSOURCES NATURELLES

AGRICULTURE

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale a réalisé dans ce domaine des mesures importantes. Parmi celles-ci notons:

EN AMÉNAGEMENT :

- un plan quinquennal de drainage souterrain et superficiel et d'aménagement de cours d'eau,
- accentuation des travaux mécanisés d'épierrement, de nivellement et d'amélioration des terres arables,
- programme d'orientation des cultures par les cartes d'aménagement préparées au niveau régional,
- aide spéciale aux régions périphériques,
- modernisation des fermes et consolidation des usines de transformation des produits agricoles
- importants travaux de voirie rurale.

EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

- amélioration des lois du crédit agricole,
- maximum des prêts consentis porté de $15,000 à $25,000 et le maintien du taux d'intérêt à $2\frac{1}{2}\%$ sur les premiers $15,000,
- subventions spéciales à l'amélioration et

l'agrandissement des fermes et à l'établissement des jeunes agriculteurs, pouvant atteindre $4,000,

- maximum des prêts à moyen terme porté de $7,000 à $10,000 pour l'amélioration des fermes et le paiement par le gouvernement de 3% d'intérêt sur l'argent emprunté,
- instauration d'un régime d'assurance-récolte qui a permis dès la première année d'opération à 19,000 agriculteurs de bénéficier de protection,
- compensation aux agriculteurs pour perte accidentelle de bovins et d'ovins,
- un régime de garantie de paiement aux producteurs de lait,
- le remboursement aux agriculteurs de 35% de leur taxe scolaire,
- le remboursement aux agriculteurs de 50% de leur contribution au régime des rentes,
- la délimitation dans le Québec de douze régions agricoles, chacune dotée de services qui lui sont spécifiquement adaptés.

OBJECTIFS DES ANNEES '70

L'Union nationale s'engage :

EN MATIERE DE MAIN-D'OEUVRE

- à intensifier le recyclage et le ré-emploi de la main-d'oeuvre agricole déplacée par l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture,
- à mettre à la disposotion des agriculteurs des instruments nécessaires leur permettant de devenir de véritables chefs d'entreprise,
- à inaugurer un système subventionné d'apprentissage pour les jeunes agriculteurs.

EN MATIERE DE MISE EN MARCHE

- à trouver de nouveaux débouchés pour les surplus de denrées accumulées,
- à intensifier les recherches dans les domaines de la production, de la transformation et de la mise en marché,
- à lancer une campagne visant à améliorer la qualité des produits mis en marché,
- à encourager l'établissement de marchés régionaux et locaux afin d'exploiter le potentiel du marché québécois,
- à mettre en place un système moderne de mise en marché afin d'assurer des prix équitables aux producteurs de porcs,

- à étendre à tous les produits mis en marché par les agriculteurs les bénéfices du RÉGIME DE GARANTIE DE PAIEMENT en vigueur depuis 1967 dans le cas du lait.

EN MATIERE DE PRODUCTION

- à élargir à toutes les catégories de récoltes la protection offerte par le régime d'assurance-récolte inauguré en 1967,
- à instaurer un régime d'assurance-bétail pour remplacer le système de compensation en vigueur depuis 1967,
- à établir un service de consultation pour favoriser la création de corporations d'exploitants agricoles, familiales ou autres, et afin de faciliter le transfert de propriétés agricoles,
- à mettre en place, dès 1970, un service d'analyse des troupeaux laitiers à la grandeur du Québec,
- à offrir aux abonnés des groupes de gestion agricole un système électronique d'analyse, de comptabilité et de gestion,
- à inaugurer un second plan quinquennal destiné à doubler l'étendue des travaux de drainage souterrain et de redressement des cours d'eau accomplis depuis 67.

TERRES ET FORÊTS

REALISATIONS 66-70

L'Union nationale :

- a créé la Société de récupération et d'exploitation forestières (REXFOR),
- a récupéré plusieurs centaines de milles carrés de concessions forestières pour assurer une meilleure redistribution,
- a créé des forêts domaniales,
- a créé un CONSEIL SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT FORESTIERS,
- a appliqué une politique de reboisement qui atteindra l'objectif de 200 millions d'arbres par année,
- a lancé l'expérience de fermes forestières pilotes qui facilitent le retour au travail de milliers d'assistés sociaux,
- a créé une DIRECTION GENERALE DE LA CONSERVATION,
- a créé une SOCIETE DE CARTOGRAPHIE
- a établi des plans régionaux d'aménagement forestier,

- a voté une loi garantissant l'approvisionnement à long terme des usines de bois de sciage,
- a créé une Commission sur l'intégrité du territoire.

OBJECTIFS DES ANNEES '70

L'Union nationale s'engage :

- à refondre la loi du Ministère des terres et forêts de façon à répondre aux exigences de l'économie moderne,
- à lancer un programme de promotion de l'industrie forestière,
- à appliquer aux boisés et aux domaines forestiers la politique de drainage en vigueur au Ministère de l'Agriculture,
- à geler l'évaluation municipale et scolaire sur les lots reboisés,
- à créer un crédit forestier identique au crédit agricole.

RICHESSES NATURELLES

RÉALISATIONS 66-70

Les richesse naturelles appartiennent au peuple québécois, Leur exploitation est la base de la prospérité du Québec. Dans ce secteur, l'Union nationale a accompli les réalisations suivantes :

- la signature du contrat avec la Corporation Churchill Falls afin de mettre 35,000,000 de k.w. heure à la disposition de l'économie québécoise,
- la création de l'Institut de recherches en électricité à Varennes, comté Verchères, disposant de laboratoires à haute tension,
- la construction de la centrale électrique nucléaire de Gentilly, en collaboration avec Energie atomique du Canada, d'une capacité de 2,000,000 k.w. heure au coût de $110,000,000,
- la création de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP), au budget initial de $15,000,000 ayant la responsabilité de découvrir et d'exploiter les gisements de gaz naturel et de pétrole,

- l'établissement d'une politique minière qui a contribué à la fondation de cinq nouveaux centres miniers au Nouveau Québec, représentant des investissements de $43,500,000,
- l'orientation de SOQUEM vers l'exploitation minière.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale s'engage :

- à mettre en place les structures pour appliquer la POLITIQUE DE L'ÉNERGIE élaborée par le gouvernement de l'Union nationale,
- à maintenir le droit exclusif du Québec sur les fonds sous-marins,
- à présenter une LOI D'EXPLOITATION DES RICHESSES NATURELLES EN VERTU DE LAQUELLE TOUTE COMPAGNIE QUI EXTRAIT NOS MATIÈRES PREMIÈRES DOIT PROCÉDER À LEUR TRANSFORMATION DANS LE QUÉBEC, en tenant compte des conditions particulières à chacune des régions,
- à construire le barrage de MANIC 3, pour un investissement de $300,000,000.

LES EAUX

L'Union nationale :

- a créé la COMMISSION D'ETUDE DES PROBLÈMES JURIDIQUES DE L'EAU,

- a mis sur pied le COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX,
- a institué le BUREAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN,
- a élaboré un projet pilote qui vise à l'aménagement rationnel des eaux du bassin de la Yamaska,
- a créé l'INSTITUT DE RECHERCHE DES SCIENCES DE L'EAU rattaché à l'Université de Québec,
- a complété la réglementation régissant l'utilisation de l'eau par les industries, les municipalités et les citoyens par la Régie des eaux du Québec.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale appliquera une politique de l'eau qui tiendra compte des besoins des différents utilisateurs de cette importante ressource.

L'Union nationale s'engage :

- à présenter un CODE DE L'EAU
- à créer un CONSEIL PERMANENT DE L'EAU,
- à lutter CONTRE LA POLLUTION :
  . en analysant la situation de nos lacs et rivières afin de dégager les priorités et

de prévoir les traitements requis,

. en élaborant les plans d'aménagement des centres urbains du Québec en matière d'aqueducs et d'égouts.

. en assainissant, au niveau des bassins hydrographiques, les égouts municipaux conformément aux directives de la Régie des eaux,

. en améliorant la qualité de l'eau potable,

. en inventoriant les rejets industriels par type d'industries afin que la Régie des Eaux émette les directives appropriées pour enrayer et traiter ce genre de pollution des eaux.

A CETTE FIN, UNE SOMME DE $600,000,000 SERA MOBILISÉE POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION SUR UNE PÉRIODE DE QUINZE ANS.

PECHERIES

REALISATIONS 66-70

L'Union nationale :

- a suscité l'implantation d'équipes d'entretien et de réparation des navires dans les centres de pêche,
- a versé aux pêcheurs des paiements de compensation d'un million cent soixante-quatre mille dollars, ($1,164,000.00),
- a établi des primes à la production des pêcheurs côtiers,
- a entrepris une importante campagne de publicité pour inciter à la consomation du poisson,
- a restauré l'administration des pêches en créant les services :
  . de la pêche expérimentale,
  . de la planification et du développement,
  . de l'aide technique aux pêcheurs,
- a procédé à une diversification appréciable des pêcheries, accroissant les revenus des pêcheurs de $1,300,000 dollars,
- a pris à sa charge la compensation des avaries aux bateaux de pêche faisant économiser près de 300,000 dollars aux intéressés.

OBJECTIFS DES ANNEES '70

L'Union nationale s'engage :

- à créer, en collaboration avec les intéressés, la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PÊCHERIES DU QUÉBEC pour activer l'exploitation de nombreuses espèces de fruits de mer qui bordent le littoral de l'est du Québec, en assurant la cueillette, la transformation, le transport et la mise en marché des produits de mer,
- à terminer le réseau des équipes d'entretien et de réparation de navires,
- à favoriser le prolongement des activités de pêche en construisant des bateaux multipêche et en complétant les installations permettant l'opération de ce système à l'échelle commerciale dans un des centres de pêche de la Gaspésie,
- à reviser en profondeur les règlements sur les octrois et les prêts aux pêcheurs pour les adapter à la situation actuelle,
- à permettre à tous les pêcheurs reconnus et licenciés l'accès à des approvisionnements en boette et en glace afin d'abaisser leur coût de production.

TOURISME, CHASSE ET PÊCHE

La révolution technologique a provoqué la croissance du temps libre dans la vie des Québecois. Ce phénomème amène la nécessité d'avoir une politique cohérente et bien articulée dans le domaine de la récréation, des loisirs et des sports Consciente de cette nécessité, l'Union nationale a multiplié les réalisations au cours de son dernier mandat.

REALISATIONS 66-70

L'Union nationale :

- a institué :
  . une direction générale des parcs,
  . le HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS,
  . le CONSEIL DU TOURISME,
  . le CONSEIL DE LA FAUNE,
- a créé un SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL DU TOURISME,
- a lancé des campagnes d'hospitalité et d'embellissement,

- a créé le COMMISSARIAT DU TOURISME
- a créé L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE.
- a inauguré le SERVICE DES PROSPECTIONS DES CONGRÈS,
- a developpé un réseau de terrains de camping dans toutes les régions du Québec,
- a élaboré des plans d'aménagement qui visent à une décentralisation de l'équipement touristique.
- a créé de nouvelles réserves de chasse et pêche,
- a acquis et développé la station du Mont-Sainte-Anne,
- a aménagé des pistes de moto-neige,
- a mis en marche un processus d'accessibilité aux lacs, rivières et forêts,
- a institué un RÉGIME D'ASSURANCE-VIE ET RESPONSABILITE POUR PÊCHEURS ET CHASSEURS.

Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale :

- a institué une politique d'immobilisation d'équipements récréatifs,
- a encouragé la création de :
  . la CONFÉDÉRATION DE SPORTS DU QUÉBEC,
  . la CONFÉDÉRATION DES LOISIRS DU QUÉBEC,
  . la CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ENTREPRISES DE LOISIRS,
- a formé des CONSEILS RÉGIONAUX DE LOISIRS ET DE SPORTS,
- a mis sur pied un réseau d'auberges de jeunesse,
- a établi une politique d'aide financière aux camps et colonies de vacances.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale s'engage :

- à créer un MINISTÈRE DES LOISIRS ET SPORTS (récréation),
- à classifier les terrains de camping,
- à étendre les services d'accueil aux touristes,
- à développer des circuits touristiques nouveaux,
- à implanter des services d'information touristique dans les bureaux du Québec à l'étranger,

- à effectuer des travaux d'accessibilité aux lacs publics,
- à créer un Organisme de la Jeunesse qui réalisera et coordonnera toutes les initiatives gouvernementales dans les domaines de la jeunesse,
- à mettre sur pied l'INSTITUT DES SPORTS DU QUEBEC,
- à créer des CENTRES DE PLEIN AIR pour fin d'initiation et d'entraînement,
- à lancer un programme d'installations sportives dans toutes les régions du Québec : arénas, pistes d'athlétisme, piscines olympiques,
- à lancer un programme visant à la promotion de notre élite sportive par des bourses d'études et de perfectionnement, des stages à l'étranger et la participation aux compétitions internationales,
- à créer le CREDIT TOURISTIQUE.

LES SERVICES

INDUSTRIE ET COMMERCE

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale :

- a accordé des primes assurant l'expansion et l'implantation de nouvelles entreprises,
- a fourni aux industriels une aide accrue sous forme de prêts, d'assistance technique, d'étude de rentabilité, de participation au paiement des salaires, d'assistance pour la mise en marché, de dégrèvements fiscaux,
- a fait adopter une loi de l'aide au développement industriel régional,
- a encouragé l'industrie en accordant des primes aux entreprises qui investissent en vue de produire une activité ou un bien dans lequel la production du Québec est relativement faible,
- a mis sur pied un programme d'assistance massive à l'industrie de pointe, consacrant $50 millions à ce programme destiné à favoriser les investissements dans les secteurs de pointe suivants :
  . Matériel électrique
  . Électronique

. Chimie

. Machinerie industrielle

- a créé L'OFFICE DU CRÉDIT INDUSTRIEL qui accorde à des entreprises de fabrication des prêts pour les fins suivantes :

  . Achat de terrains,

  . Achat ou agrandissement de bâtisses,

  . Achat de machinerie d'outillage ou d'équipement,

  (cet office a accordé 212 prêts pour un montant global de 23 millions)

- a fait modifier la loi de l'impôt sur les corporations afin de stimuler le développement industriel; ainsi 108 entreprises ont profité de cette initiative pour un montant de $150,000,000 d'investissement,

- a institué un PROGRAMME DE PROMOTION DES PRODUITS DU QUÉBEC,

- a promulgué la LOI DES HEURES D'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX,

- a mis sur pied une Direction de la normalisation responsable d'établir des normes de fabrication assurant des produits de qualité,

- a établi un SERVICE DE CONSULTATION qui assure une collaboration constante avec la direction des entreprises en vue de leur fournir l'aide technique

requise pour une meilleure rentabilité,

- a décrété une CLASSIFICATION DES PRODUITS permettant de détecter les secteurs déficitaires du domaine manufacturier,
- a mis sur pied un CONSEIL GENERAL DE L'INDUSTRIE qui groupe une cinquantaine d'hommes d'affaires parmi les plus prestigieux du Québec et dont le rôle est de promouvoir les intérêts commerciaux et industriels du Québec,
- a créé le PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUEBEC (BECANCOUR).
- a fondé le CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE à l'usage des petites et moyennes entreprises qui ne peuvent se prévaloir de départements de recherches.

OBJECTIFS DES ANNEES '70

L'Union nationale s'engage :

- à créer la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (S.D.I.) destinée à favoriser le développement d'entreprises industrielles, la fusion et la création d'industrie de pointe,
- à créer une SOCIETE D'INFORMATION ET D'AIDE À L'EXPORTATION,

- à réaliser un programme de promotion des produits du Québec à l'étranger,
- à fournir une aide accrue de Service de normalisation aux entreprises afin d'améliorer les normes de nos produits,
- à reviser les lois existantes afin de stimuler la création d'emplois,
- à augmenter les sommes mises à la disposition de l'Office du crédit industriel,
- à fournir une assistance technique accrue aux organismes de promotion industrielle au niveau municipal,
- à procéder à une analyse poussée de nos déficits manufacturiers en vue d'amener des expansions dans les industries susceptibles de réduire ces déficits.

INSTITUTIONS FINANCIERES

RÉALISATIONS 66-70

Pour résoudre les problèmes qui se posaient dans le domaine des institutions financières l'Union nationale a créé le MINISTERE DES INSTITUTIONS FINANCIERES. L'Union nationale a oeuvré en vue de permettre

à l'ensemble des institutions financières du Québec de remplir leur rôle de façon plus dynamique et de protéger le public.

L'Union nationale :

- a établi un SERVICE POLYVALENT D'INSPECTION des caisses d'épargne et de crédit et des compagnies coopératives d'assurance,
- a stimulé l'action de la Commission des valeurs mobilières,
- a instauré l'ASSURANCE-DÉPÔT,
- a modernisé le mécanisme des lois corporatives,
- a lancé une vaste campagne d'éducation populaire pour informer le public quant à l'épargne et aux investissements,
- a établi un cours d'initiation au marché financier, diffusé dans les écoles du Québec.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

Au cours des années '70, consciente de l'importance que joue le réseau des institutions financières québécoises dans le développement économique du Québec, l'Union nationale s'engage :

- à créer un Office de la PROTECTION DU CONSOMMATEUR,
- à rendre L'ASSURANCE-AUTOMOBILE OBLIGATOIRE,
- à créer une COMMISSION D'APPEL des décisions de la Commission des valeurs mobilières.

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

Parmi les grandes réalisations de l'Union nationale, mentionnons au chapitre de la voirie :

- la mise en chantier du deuxième pont de Québec (Pont Frontenac),
- la fin de la construction du tronçon de la voie rapide Montréal-Berthier de l'autoroute de la rive nord,
- l'abolition :
  . du péage sur le pont de Trois-Rivières,
  . du péage sur le traversier de Lévis,
- la réduction du péage à Chambly, sur l'autoroute des Cantons de l'Est,
- la mise en chantier d'un réseau d'artères à circulation rapide du Québec métropolitain, représentant un investissement de l'ordre de $300 millions,
- le prolongement de la Trans-Canadienne vers le bas Saint-Laurent,
- l'engagement des travaux de la transquébécoise sur les rives nord et sud (pont de Trois-Rivières).

Au chapitre des travaux publics:

- la construction de LA CITÉ PARLEMENTAIRE À QUÉBEC,
- la construction de centres administratifs régionaux sur l'ensemble de territoire québécois.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

RÉALISATIONS 66-70

Le gouvernement de l'Union nationale a établi un système de mécanographie et d'informatique des plus modernes et des plus efficaces. Il a de plus :

- créé Radio-Québec,
- créé le Ministère des Communications.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale s'engage :

- à créer une SOCIÉTÉ NATIONALE DES TRANSPORTS couvrant les secteurs maritimes, terrestres et aériens de manière à assurer des moyens de communication rapides et modernes sur l'ensemble du territoire,
- à utiliser les techniques de communications au profit de tous les Québécois,

- à faire servir les techniques de communications au rapprochement de l'administration avec les citoyens,
- à augmenter la production de documents audio-visuels,
- à faire connaître le Québec à l'étranger à travers ses réalisations, tant dans les domaines techniques que dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'industrie et du commerce,
- à voir à ce que les Québécois situés hors des centres bénéficient au même titre que les autres des bienfaits des nouvelles techniques de communications,
- à utiliser Radio-Québec, créé par l'Union nationale, pour développer et diffuser la culture québécoise,
- à collaborer activement à l'utilisation des zones spatiales en vue de participer pleinement à la culture française.

LES RESSOURCES HUMAINES

TRAVAIL ET MAIN-D'OEUVRE

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale a présenté une série de lois destinées à améliorer le secteur du travail et de la main-d'oeuvre :

- la loi du ministère du Travail et de la main-d'oeuvre accordant des pouvoirs nouveaux,

- la loi des relations de travail dans l'industrie de la construction,
- la loi des établissements industriels et commerciaux,
- la loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre,
- des lois modifiant fondamentalement le code du travail,
- la loi modifiant celle des décrets des conventions collectives,
- la loi modifiant celle des accidents du travail,
- la loi concernant les régimes supplémentaires de rentes établis en vertu des décrets de conventions collectives,
- la loi haussant le salaire minimum.

Elle a de plus institué le CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE.

OBJECTIFS DES ANNEES '70

Parmi les mesures à prendre afin de poursuivre ces objectifs, l'Union nationale s'engage :.

- à dresser l'inventaire qualitatif et quantitatif de la main-d'oeuvre,

- à poursuivre la revision de la législation afin d'adapter la législation aux conditions nouvelles du marché du travail dans les secteurs suivants :
  . les services techniques,
  . le salaire minimum ,
  . les conventions collectives,
  . les bureaux de placement,
  . les syndicats professionnels,
  . la discrimination dans l'emploi en établissant la parité de salaire pour les hommes et les femmes,
  . les préavis de licenciement collectif,
  . les accidents de travail en l'étendant aux TRAVAILLEURS ISOLÉS et en mettant l'accent sur la prévention, l'inspection sécuritaire et la réadaptation sociale des handicapés.

IMMIGRATION

RÉALISATIONS 66-70

Consciente de l'importance pour le Québec de l'immigration, l'Union nationale a créé le Ministère de l'Immigration.

OBJECTIFS DES ANNEES '70

L'Union nationale s'engage à recruter des immigrants dont la qualité répond aux exigences d'un développement planifié du marché du travail.

Pour ce faire elle :

- installera dans tous les bureaux du Québec à l'étranger des représentants du Ministère de l'Immigration qui recruteront des immigrants susceptibles de répondre à nos besoins,
- installera dans les bureaux fédéraux de l'immigration des représentants du Québec qui veilleront à nos intérêts,
- multipliera les classes d'accueil pour les enfants d'immigrants afin de leur apprendre la langue française,
- établira à Montréal une maison d'accueil qui offrira tous les services nécessaires à leur adaptation,
- facilitera, par législation, l'accès des immigrants à la pratique des professions :
  médecine, art dentaire, architecture, etc...

SECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

SECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

FAMILLE ET BIEN-ÊTRE

RÉALISATIONS 66-70

Inspirée par le souci de concevoir une politique générale de bien-être et de santé axée sur la famille et profitable à tous les Québécois, l'Union nationale a entrepris dès 1966 de regrouper sous une seule autorité les ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être.

Cette décision a permis une nouvelle conception de la protection du citoyen contre la maladie et les risques sociaux.

L'Union nationale a ainsi entrepris des réalisations d'envergure.

Depuis 1966 le gouvernement a versé :

- 812 millions en allocations d'aide sociale,
- 215 millions en allocations familiales,
- 78 millions en assistance médicale,
- 1,300 millions au chapitre de l'assurance-hospitalisation.

L'Union nationale :

- a fait voter la loi d'aide sociale et a rapproché les services de la population par l'établissement de bureaux régionaux et locaux,
- a vu à la protection des personnes âgées et des enfants :
  . 202 nouveaux centres d'accueil pour personnes âgées totalisant 14,200 places pour un investissement de $127 millions,
  . 37 centres pour l'enfance inadaptée, pour un investissement de $32 millions.
- a vu à la protection et à la réhabilitation des malades et handicapés :
  . 72 hôpitaux rénovés, transformés, agrandis ou construits pour un total de $245 millions,
  . 62 projets d'hôpitaux soumis pour acceptation finale pour un montant de $250 millions.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale s'engage :

- à élargir le PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION DES ASSISTÉS SOCIAUX ET DES CHÔMEURS dans les circuits de la production et de la consommation,

- à coordonner les prestations des divers régimes de sécurité sociale avec les prestations d'aide sociale,
- à établir une POLITIQUE DE SALAIRE MINIMUM ANNUEL ASSURÉ, par l'intégration de l'ensemble des lois de sécurité sociale existantes,
- à intégrer le programme des accidents du travail et des maladies professionnelles au régime d'assurance-sociale,
- à appliquer un RÉGIME DE RETRAITE ANTICIPÉE pour les travailleurs d'un âge critique qui ne peuvent se trouver du travail et qui sont dépourvus de revenus,
- à établir une allocation dite de "LA MÈRE AU FOYER" pour les femmes qui ont des responsabilités de chef de famille,
- à INDEXER les prestations de sécurité et d'aide sociales en fonction de l'augmentation du coût de la vie,
- à améliorer radicalement les conditions des familles du Québec qui font face à un fardeau croissant de charges familiales.

Pour ce faire, l'Union nationale :

- assurera la protection de la famille comme unité de consommation en règlementant le CRÉDIT À LA CONSOMMATION,
- intensifiera le dépistage d'emplois au Québec par une action concertée du Ministère de l'Éducation, du Travail, de la Famille et du Bien-être et de la Fonction publique,
- créera un INSTITUT NATIONAL DE DÉMOGRAPHIE,
- présentera une législation règlementant les institutions de bien-être et visant à améliorer les services,
- orientera les services sociaux et communautaires en fonction des besoins futurs de notre société, par une action et une animation communautaires.

AFIN DE METTRE EN APPLICATION CES MESURES, IL EST INDISPENSABLE DE RAPATRIER NOS JURIDICTIONS EN CES DOMAINES.

SANTÉ

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale a entrepris à tous les plans du secteur de la santé les réalisations suivantes :

- la création de la Régie de l'assurance-maladie,
- l'instauration d'un régime d'assurance-maladie universel et public couvrant au départ les soins dispensés par les médecins et les optométristes et les médicaments aux assistés sociaux,
- la construction et l'agrandissement d'hôpitaux généraux,
- la construction de nouveaux centres pour les malades chroniques,
- la construction de centres de santé à vocation locale (clinique-maternité),
- l'établissement de centres de l'enfance,
- l'institution de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social,
- la création d'hôpitaux universitaires à Québec et Sherbrooke et d'une faculté de médecine à Sherbrooke,
- l'extension des services externes de radiologie assurés dans les cliniques externes des hôpitaux, notamment radiologie et laboratoire,
- la création de l'OFFICE DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME ET DES AUTRES TOXICOMANIES (OPTAT).

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale s'engage :

- à élargir le régime d'ASSURANCE-MALADIE (ASSURANCE-SANTÉ) pour l'étendre ensuite aux médicaments, aux prothèses et aux soins dentaires,
- à intensifier les efforts de décentralisation et de déconcentration des soins de santé disponibles dans un cadre de planification et régionalisation.
- à développer les services de santé mentale dans le cadre d'un programme général de développement de services familiaux, psycho-sociaux et communautaires,
- à intégrer les services psycho-sociaux,
- à lutter contre la pollution de l'air,
- à favoriser l'établissement de médecins et d'effectifs médicaux et para-médicaux dans les régions plus éloignées,
- à accentuer les programmes de dépistage et de prévention de la maladie.

SECTEUR ÉDUCATIF ET CULTUREL

SECTEUR ÉDUCATIF ET CULTUREL

ÉDUCATION

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale a procédé à un effort de consolidation tout en adoptant un grand nombre de mesures importantes. Mentionnons :

- la création du réseau des COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL (CEGEP),
- l'élaboration des lois particulières ayant pour but de généraliser la réforme scolaire aux niveaux élémentaire et secondaire,
- l'élaboration des lois régissant les SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS ET AUX UNIVERSITÉS,
- le CONSEIL DES UNIVERSITÉS,
- le système des prêts et bourses aux étudiants,
- la création de l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski,
- l'intensification de l'éducation permanente en augmentant de 200% le nombre de personnes ayant suivi des cours pour adultes,
- la formation et l'orientation des immigrants,
- la création du SERVICE DE L'ENFANCE INADAPTÉE,

- l'instauration du régime des bourses pour les étudiants de niveaux élémentaire et secondaire lorsque ces étudiants doivent prendre pension hors du foyer familial pour accéder à l'école publique,
- l'ÉCOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU QUÉBEC,
- la création de bureaux régionaux,
- la création d'un INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

ÉDUCATION ET STRUCTURES

L'Union nationale s'engage :

- à accentuer la participation de tous les agents de l'éducation aux différents niveaux du système par la création :
  . de comités de parents dans les établissements d'enseignement,
  . de conseils d'étudiants dans les collèges et universités,
  . de conseils d'enseignants ayant droit de regard sur l'administration pédagogique dans les établissements d'enseignement à tous les niveaux,
- à regrouper en secteurs d'aménagement les communautés scolaires urbaines ou rurales, en assurant une représentation aux unités locales,

- à régionaliser les options dans les Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP),
- à poursuivre la décentralisation universitaire et l'épanouissement de l'université du Québec actuelle et dans d'autres régions, dont Hull, en particulier dans le domaine de la formation des maîtres.

EDUCATION ET EMPLOI

- à promouvoir l'éducation de l'enfance inadaptée et celle des enfants des milieux urbains défavorisés,
- à organiser un programme d'orientation et d'option permettant à nos diplômés d'accéder à un emploi immédiat conforme à leurs aptitudes et à leur formation,
- à organiser en coopération avec l'industrie, le commerce, le service public et les centrales syndicales, des stages pratiques d'apprentissage pour les finissants de nos écoles secondaires et de nos collèges,
- à accentuer les programmes d'éducation permanente nécessaires à la formation et au recyclage des adultes en collaboration avec les instances patronales et les mouvements ouvriers.

ÉDUCATION ET RESSOURCES HUMAINES

- à donner un nouvel élan à la formation et au perfectionnement des maîtres dans les domaines particuliers de :
  . l'enseignement du français parlé tant comme langue prioritaire que comme langue seconde,
  . de l'enseignement des sciences économiques,
  . de l'enseignement professionnel et les méthodes d'enseignement,
- à établir graduellement la gratuité scolaire au niveau universitaire suivant les besoins prioritaires du Québec.

ÉDUCATION ET ÉQUIPEMENT

- à rationaliser l'utilisation de tous les équipements existants et promouvoir l'organisation et le développement de l'éducation physique, du sport scolaire et des loisirs dans toutes nos institutions d'enseignement,
- à compléter le plan de construction des nouvelles écoles secondaires polyvalentes au cours des prochaines trois années et à limiter leur capacité à 1,500 élèves et exceptionnellement à 1,800 élèves,

- à établir un plan quinquennal pour la construction des bâtiments requis pour la pleine expansion de nos collèges d'enseignement général et professionnel et de l'université du Québec.

CULTURE

La politique de l'Union nationale vise à permettre aux Québecois de participer pleinement à leur patrimoine culturel.

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale :

- a formé une Direction générale du cinéma,
- a promulgué une loi autorisant l'AMÉNAGEMENT DE CINÉ-PARCS,
- a créé une TROUPE NATIONALE DE THÉATRE,
- a créé des BUREAUX D'AMÉNAGEMENT CULTUREL,
- a fondé LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC,
- a fondé L'INSTITUT NATIONAL DE LA CIVILISATION,
- a construit LE GRAND THÉATRE DE QUÉBEC,
- a fait du bateau "L'ESCALE" un des moyens de diffusion de la culture,

- a accordé des pouvoirs accrus à l'Office de la langue française et a créé des bureaux régionaux de diffusion du français.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale s'engage :

- à réaliser un programme de promotion de la langue française auprès des entreprises et des organismes,
- à créer un centre de recherches en linguistique,
- à promulguer une loi-cadre pour la protection des ressources historiques et artistiques,
- à créer des relais touristiques à caractère historique,
- à assurer, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, la reconnaissance par L'Etat des diplômes décernés par les conservatoires de musique et d'art dramatique,
- à développer les conservatoires, en complétant le réseau pour desservir toutes les régions,
- à créer un ÉCOLE D'OPÉRA,
- à établir des groupes de production théâtrale à l'échelle régionale,

- à proposer une politique et des programmes gouvernementaux de développement de l'industrie du livre et du cinéma québécois,
- à établir une politique pour encourager l'industrie du cinéma.

SECTEURS GOUVERNEMENTAL ET ADMINISTRATIF

INSTITUTIONS POLITIQUES

l'exécutif et le législatif

le judiciaire

GESTION CENTRALE

les finances

la fonction publique

RÉALISATIONS GOUVERNEMENTALES

relations internationales

relations intergouvernementales

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

aménagement du territoire

affaires municipales : urbanisme
habitation

SECTEURS GOUVERNEMENTAL ET ADMINISTRATIF

INSTITUTIONS POLITIQUES

L'EXÉCUTIF ET LE LÉGISLATIF

Au cours des dernières années de son mandat, l'Union nationale a mené à bonne fin plusieurs mesures.

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale :

- a aboli le Conseil législatif et transformé l'Assemblée législative en ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC ;
- a rajeuni les procédures parlementaires comme par exemple le cérémonial d'ouverture des sessions et le discours du Trône remplacé par une déclaration de principes du Premier Ministre,
- a mis de l'avant une loi du référendum consacrant ainsi la souveraineté du peuple québécois et son droit d'être consulté directement sur toute matière mettant en cause son destin collectif,
- a créé le SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL EXÉCUTIF, formé d'un équipe de conseillers permanents et spécialisés dans tous les domaines.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale s'engage:

- à soumettre un projet de réforme en profondeur des institutions politiques aboutissant à l'instauration d'UN RÉGIME PRÉSIDENTIEL correspondant à la personnalité et aux aspirations du peuple québécois,
- à valoriser le rôle du député par le fonctionnement amélioré des commissions parlementaires,
- à coordonner les activités des différents ministères par un regroupement fonctionnel,
- à appliquer les changements nécessaires à l'amélioration des rouages administratifs,
- à instaurer des élections législatives à date fixe et à dresser et maintenir des listes électorales permanentes,
- à préserver l'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

LE JUDICIAIRE

La justice a été, depuis 1966, au premier plan des préoccupations de l'Union nationale.

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale :

- à créé la Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale au Québec.

- à voté :

  . la loi de la refonte des régimes matrimoniaux,

  . la loi concernant le mariage civil,

  . la loi concernant la propriété des immeubles,

  . la loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires,

  . la loi pour favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires,

En matière pénale, les lois adoptées reflètent cette préoccupation d'une meilleure administration de la justice. Mentionnons :

  . la loi de la police,

  . la réorganisation complète du système policier qui permet une administration rationnelle, moderne et efficace et une meilleure coordination des forces policières,

  . la création de l'Institut de Police du Québec,

  . l'amélioration des conditions de travail des policiers,

  . la loi de la probation et des établissements de détention,

  . la loi des coroners,

  . la loi des enquêtes judiciaires,

  . le développement de l'assistance judiciaire en collaboration avec le Bareau du Québec.

Enfin l'Union nationale a nommé un PROTECTEUR DU CITOYEN (OMBUDSMAN).

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

EN MATIÈRE DE DROIT CIVIL

L'Union nationale s'engage:

- à terminer la refonte de notre code civil,
- à accélérer et améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire,
- à créer une ÉCOLE DE LA MAGISTRATURE,
- à créer UN SERVICE COMPLET D'ASSISTANCE JUDICIAIRE couvrant l'ensemble du territoire québécois,
- à adopter une CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DES QUÉBÉCOIS,
- à établir un système de TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS.

EN MATIÈRE DE DROIT PÉNAL

L'Union nationale s'engage :

- à moderniser les SERVICES DE PROBATION,
- à coordonner davantage l'action des services de police,
- à supprimer les CAUTIONNEMENTS IMMOBILIERS et à accepter les engagements personnels pour tous les individus qui demandent leur libération avant de subir leur procès,
- à instaurer un système rigoureux de détection des faillites frauduleuses de façon à protéger les droits légitimes des créanciers et des débiteurs.

GESTION CENTRALE

LES FINANCES

RÉALISATIONS 66-70

l'Union nationale a donné au Ministère des Finances sa véritable dimension.

L'Union nationale:

- a établi des méthodes qui permettent de déceler les coûts réels des programmes et de contrôler la croissance des coûts,
- a mis en place des mécanismes qui permettent la préparation de BUDGETS PAR PROGRAMME,
- a créé un groupe de travail "FINANCES ET ÉCONOMIE DU QUÉBEC", composé de membres du gouvernement, de personnalités du monde des affaires, de dirigeants d'organismes publics,
- a augmenté les budgets de tous les ministères qui ont une VOCATION ÉCONOMIQUE,
- a créé un complexe sidérurgique intégré,SIDBEC, qui dès la première année d'opération montre des profits de $1.5 millions,
- a augmenté les fonds de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT de $10 millions additionels, lui permettant d'agrandir son champ d'action,

- a aboli l'IMPÔT POUR TOUS LES CÉLIBATAIRES DONT LE REVENU EST INFÉRIEUR A $2,000 ET POUR TOUTES LES PERSONNES MARIÉES DONT LE REVENU EST INFÉRIEUR À $4,000,
- a remboursé, aux travailleurs autonomes (cultivateurs-artisans) dont les revenus sont inférieurs à $2,000 (célibataires) ou $4,000 (personnes mariées), les primes qu'ils paient à la Régie des rentes du Québec,
- a institué le régime des ALLOCATIONS FAMILIALES du QUÉBEC qui depuis le premier avril 1967 a permis de verser au-delà de $200 millions aux familles québécoises,
- a créé LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES LOTERIES ET COURSES DU QUÉBEC, "LOTO-QUÉBEC", qui permet à l'Etat de financer différents programmes dans le domaine des loisirs, du sport et de la culture tout en conservant chez-nous des capitaux qui allaient à l'extérieur,
- a restructuré LA RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC,
- a amélioré le CENTRE DE TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES, un des instruments nécessaires à une saine gestion des finances du Québec.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

L'Union nationale vise au cours des prochaines années les objectifs suivants :

STRUCTURES

Afin de doter l'Etat d'une administration souple, économique et efficace, dans un style de gestion dynamique, L'Union nationale s'engage :

- à élaborer un plan moderne de fonctionnement des organismes centraux au service du Conseil des ministres et de ses comités,
- à déléguer certaines responsabilités du Conseil des ministres à l'actuel Conseil de la trésorerie.

GESTION FINANCIERE

Afin de donner la priorité aux programmes de croissance et d'assurer aux Québécois des conditions de vie correspondant à notre essor économique,

L'Union nationale s'engage :

- à poursuivre la réforme administrative assurant un meilleur contrôle du choix des projets gouvernementaux,
- à continuer l'implantation de méthodes permettant de déceler les coûts réels et de contrôler la croissance des coûts,
- à établir des méthodes de contrôle des dépenses dans le secteur paragouvernemental (Commissions scolaires, hôpitaux, etc...).

FINANCEMENT

Afin d'assurer au meilleur coût possible le financement des dépenses publiques tout en respectant les besoins en capitaux du secteur privé, l'Union nationale s'engage :

- à développer la coordination entre les divers organismes publics québécois qui s'adressent au marché de capitaux,
- à intéresser les citoyens et les institutions d'épargne québécoises à participer davantage au financement du développement économique et social du Québec. Les mesures prises par l'État favoriseront l'épargnant afin que les revenus provenant d'institutions d'épargne respectant les critères d'investissement fixés par l'État ne soient pas assujettis à l'impôt.

POLITIQUE FISCALE

Afin que le Québec s'assure une plus grande partie des recettes fiscales par le mécanisme des transferts inconditionnels et que les charges fiscales des contribuables soient allégées tout en assurant une croissance stable des revenus,

L'Union nationale s'engage :

- à récupérer de nouveaux points d'impôt (revenu, corporations et successions) du gouvernement fédéral.
- à réaménager les charges fiscales.

IMPÔT FONCIER

L'Union nationale s'engage :

- à redistribuer équitablement l'impôt entre les structures administratives qui y recourent,
- à admettre, pour fins d'impôt sur le revenu, la déduction des montants payés en taxe foncière,
- à libérer progressivement le champ de la TAXE FONCIÈRE occupé par les Commissions scolaires afin de le réserver davantage aux municipalités,
- à exempter de la taxe foncière la terre en culture et les bâtiments de ferme,
- à établir un système d'évaluation normalisé dans tout le Québec.

IMPÔT SUR LE REVENU

L'Union nationale s'engage :

- À ABOLIR L'IMPÔT SUR LE REVENU POUR TOUS LES CÉLIBATAIRES QUI GAGNENT MOINS DE $2,500 PAR ANNÉE ET LES GENS MARIÉS QUI GAGNENT MOINS DE $5,000,

L'IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS

- AFIN DE PROTÉGER LE PATRIMOINE ACQUIS PAR LES

QUÉBÉCOIS, À ABOLIR COMPLÉTEMENT L'IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La prochaine décennie est celle de la conquête de notre économie. Afin de provoquer une véritable "RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE" au Québec, l'Union nationale s'engage :

- à minimiser les effets sociaux causés par les périodes de conjoncture défavorables (récession),
- à assurer le développement des régions à faible croissance économique,
- à développer une connaissance maximale de nos besoins en main-d'oeuvre en assurant une sécurité complète par une formation permanente,
- à favoriser , par des incitations fiscales, le développement des entreprises dont les centres de décision sont québécois,
- à mettre en place les instruments de la conquête économique:
  . en créant la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU QUÉBEC qui aura pour fonctions:
    . d'administrer les entreprises industrielles ou ou commerciales à court terme,
    . d'inciter les Québécois à y investir une partie de leurs épargnes de façon à ce qu'ils prennent

en mains leurs entreprises.

De plus le gouvernement versera $25 millions à la Société générale du Québec ;

. en créant LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (S.D.I.) qui aura pour objet :

  . de favoriser le fonctionnement et le développement d'entreprises industrielles rentables à long terme,

  . de provoquer l'implantation d'industries de pointe,

  . de favoriser la fusion des petites entreprises.

Le gouvernement versera $35 millions à la Société de développement industriel. Avec la participation du public et des entreprises intéressées il est prévu que le capital de ces sociétés totalisera $150 millions.

FONCTION PUBLIQUE

La réforme de l'administration est l'un des secteurs où l'union nationale a réalisé de nombreuses innovations.

RÉALISATIONS DES ANNÉES 66-70

l'Union nationale :

- a, pour la première fois, désigné un ministre responsable de l'ensemble des opérations liées aux

négociations avec 250,000 citoyens oeuvrant dans le secteur public et parapublic,

- a créé un Comité ministériel de coordination qui a assuré la cohérence des politiques gouvernementales pour l'ensemble du secteur public et parapublic,
- a mis au point une politique salariale juste et équitable.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

Ce départ sera suivi de nouvelles initiatives importantes. Au cours des prochaines années, l'Union nationale s'engage :

- à implanter des bureaux officiels de renseignements dans les diverses régions du territoire québécois de façon à informer complètement les contribuables des services gouvernementaux mis à leur disposition par l'Etat,
- à intensifier la production et la diffusion de documents destinés à faire connaître aux citoyens les services que le gouvernement met à leur disposition,
- à octroyer des primes pour reconnaître les initiatives des fonctionnaires de façon à stimuler la productivité des services publics,
- à mettre en application un système de gestion intégré du personnel dans la fonction publique ainsi que les autres techniques modernes de gestion, notamment en

programmation et en analyse budgétaire,

- à améliorer la qualité du personnel gouvernemental par l'École d'administration publique du Québec qui sera ouverte aux fonctionnaires du secteur public et parapublic.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES

RELATIONS INTERNATIONALES

RÉALISATIONS ET OBJECTIFS

Dans le secteur des relations internationales, l'Union nationale a intensifié les relations avec les pays de langue française par la création de l'Office Franco-Québécoise pour la jeunesse et par la multiplication des échanges techniques et culturels.

Dans le domaine économique, l'Union nationale a affirmé la présence du Québec à l'étranger et suscité LA VENUE D'INVESTISSEMENTS IMPORTANTS en ouvrant des bureaux du Québec à Düsseldorf, Boston, Dallas, Los Angeles, Chicago et LaFayette.

Les résultats profitables de cette politique incitent l'Union nationale à intensifier cette forme de rayonnement.

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Suite au programme "Objectifs 66" l'Union nationale a dans le domaine constitutionnel, clairement et fermement

exprimé ses exigences quant à la négociation D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION et a formulé des propositions concrètes et positives lors des conférences fédérales-provinciales.

Malheureusement la revision globale de la constitution au Canada piétine à cause de l'attitude rigide, intolérante et arrogante du gouvernement fédéral.

L'Union nationale s'engage, AU COURS DE SON PROCHAIN MANDAT, À S'ASSURER QUE LA REVISION DE LA CONSTITUTION SE RÉALISE. SEULE NOUS SERA ACCEPTABLE UNE CONSTITUTION QUI METTRA SUR PIED UN RÉGIME COHÉRENT, EFFICACE ET BIEN ARTICULÉ RESPECTANT LES DROITS FONDAMENTAUX DU QUÉBEC EN TANT QUE FOYER NATIONAL DES CANADIENS D'EXPRESSION FRANÇAISE.

Le Québec exige que la constitution lui accorde tous les pouvoirs nécessaires à son épanouissement normal et légitime, afin de poursuivre son effort de renouvellement sur tous les plans de l'administration publique et d'être en mesure de mettre en place les institutions qui en feront un Etat moderne plus dynamique et plus fort, capable de répondre aux aspirations profondes des Québécois et de résoudre les problèmes fondamentaux d'une société industrielle.

A cette fin, l'Union nationale:

- supprimera le double emploi que l'on trouve dans les

secteurs de l'administration fédérale et provinciale,

- reverra l'ensemble des programmes à coût partagé afin de rapatrier tous ceux qui sont de juridiction québécoise et récupérera les points d'impôt correspondant au coût de ces programmes,
- obtiendra le remboursement des 200 millions de dollars perçus au Québec dans un domaine de juridiction provinciale (santé),
- obtiendra le transfert intégral des programmes de sécurité sociale,
- obtiendra les points des trois impôts directs nécessaires à la réalisation des priorités que le Québec se fixe dans les domaines économiques et sociaux.

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉALISATIONS 66-70

La transformation de l'appareil gouvernemental en une administration moderne, efficace, concertée et coordonnée est commencée depuis 1966.

Le gouvernement de l'Union nationale a donné à l'État de nouveaux ministères:

. le Ministère des Communications,

. le Ministère de la Fonction publique,

. le Ministère des Institutions financières, des Compagnies et Coopératives,

. le Ministère des Affaires intergouvernementales;

de nouveaux mécanismes de gestion interne:

. l'Office de planification et de développement du Québec,

. le Secrétariat général du Conseil exécutif,

. la régionalisation de l'administration,

. le complexe scientifique de Ste-Foy;

de nouveaux mécanismes d'intervention:

. dans le secteur du développement industriel, l'Office du crédit industriel,

. dans le secteur agricole par l'assurance-récolte,

. dans le secteur des richesses naturelles par la création de la Société québécoise d'initiative pétrolière, (SOQUIP),

. dans les secteurs des terres et forêts par la mise sur pied de la Régie d'exploitation et de récupération forestières (REXFOR),

. dans les secteurs du Travail et de la Main-d'oeuvre par la mise sur pied de la DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MAIN-D'OEUVRE.

OBJECTIFS DES ANNÉES '70

Cette initiative de rationalisation et de coordination se poursuivra au cours du prochain mandat car l'Union nationale s'engage :

- à concentrer à l'Office de planification et de développement du Québec les services qui ont pour tâche de

recueillir et d'analyser l'information statistique,

- à uniformiser les divers formulaires de cueillette d'information du type de celles que se donnent toutes les organisations publiques et privées, modernes et efficaces,
- à utiliser l'informatique pour traiter rapidement les informations recueillies et pour répondre avec célérité et précision aux besoins de ceux qui doivent être bien informés,
- à procéder à un recensement québécois répondant aux exigences d'un gouvernement moderne,
- à généraliser l'utilisation de la méthode des budgets par programmes ou par objectifs (P.P.B.S.),
- à charger l'Office de planification et de développement du Québec d'instaurer un système permanent de prévisions économiques,
- à créer une COMMISSION DES INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT,
- à créer un organisme des "approvisionnements" du gouvernement, en vue de l'utilisation maximale et de la coordination des achats gouvernementaux et paragouvernementaux.
- à créer un fond de développement régional afin de favoriser le développement des régions à croissance économique faible,

- à présenter UN PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DU QUÉBEC.

AFFAIRES MUNICIPALES

URBANISME

RÉALISATIONS 66-70

L'Union nationale :

- a accéléré la réalisation de la Cité parlementaire,
- a mis oeuvre la restauration du vieux Québec,
- a rénové et aménagé le Québec métropolitain afin d'en faire une capitale nationale dont les Québécois peuvent être fiers.

OBJECTIFS DES ANNEES '70

Consciente de l'accélération du phénomène de l'urbanisation, l'Union nationale s'engage:

- à présenter une LOI CADRE DE L'URBANISME, cette loi cadre permettra de:
  . normaliser les plans d'urbanisme,
  . déterminer les priorités géographiques et humaines,
  . coordonner et régir les activités des gouvernements locaux dans le domaine de l'urbanisme.

De plus l'Union nationale s'engage :

- à accentuer LA RÉNOVATION URBAINE EN FOURNISSANT UNE

ASSISTANCE FINANCIERE pour l'acquisition et la démolition de propriétés, la restauration et l'installation de services publics,

- à accorder DES INDEMNITÉS DE RELOGEMENT AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS UNIFAMILIALES dépossédés par la réalisation d'un programme de rénovation,
- à accorder des SUBVENTIONS SPÉCIALES aux propriétaires d'édifices résidentiels dans les secteurs de rénovation.

HABITATION

RÉALISATIONS ET OBJECTIFS

L'Union nationale a créé la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, qui a pour objet de faciliter au plus grand nombre possible de Québécois l'accès à un habitat convenable et à un prix raisonnable.

L'Union nationale s'engage:

- à autoriser les municipalités à prendre option sur des terrains lors de la préparation d'un programme d'habitation à loyer modique,
- à permettre aux offices municipaux d'habitation la mise en application d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains pour leur municipalité,
- à accorder à ces offices le pouvoir d'expropriation et de faire des emprunts temporaires avec l'autorisation de la

Société d'habitation du Québec,

- à accorder des allocations-logements aux locataires lors de la mise en oeuvre d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains ou lors de la démolition d'un logement par un organisme public,
- à accorder des subventions pour fins d'administration aux organismes sans but lucratif qui administreront des habitations à loyer modique,
- à autoriser la Société d'habitation du Québec à consentir des prêts pour la réalisation de programmes d'habitation à loyer modique, non seulement à des organismes sans but lucratif mais à toute personne se conformant aux règlements de la Société,
- à augmenter et préciser les pouvoirs d'assistance financière des municipalités pour la construction et l'exploitation des logements à loyer modique.